Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Sciences économiques et sociales - Session 2024

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2024

Sciences économiques et sociales

Jour 1

Durée de l'épreuve : **4h00**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte **9** pages numérotées de **1/9** à **9/9**.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

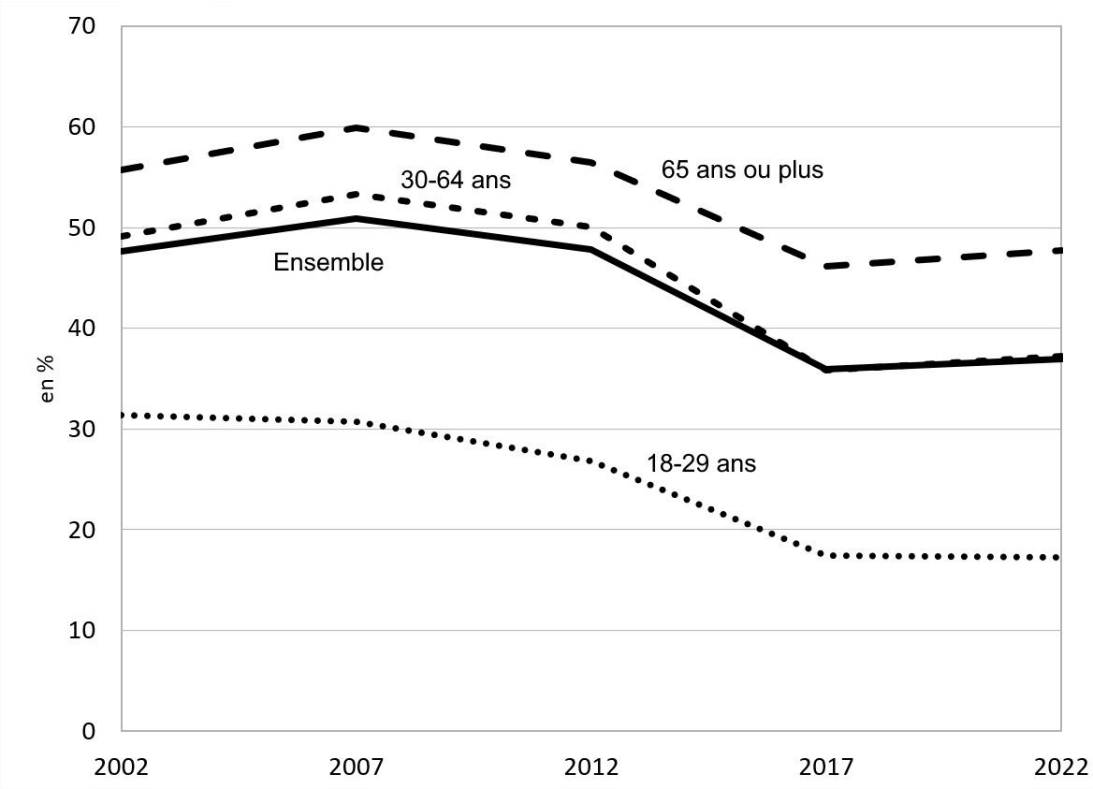
SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment peut-on expliquer l'engagement politique ?

DOCUMENT 1

Vote systématique[1] de 2002 à 2022 selon l'âge (en %)



Champ : personnes inscrites sur les listes électorales et résidant en France métropolitaine.

Source : d'après INSEE, 2022.

1 : Vote systématique : Comportement électoral d'une personne ayant voté à tous les scrutins.

DOCUMENT 2

Origine sociale des députés (en %)

	Catégorie sociale des députés en 2022	Part dans la population active en 2021
Agriculteurs	1,9	1,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8,7	6,5
Cadres supérieurs	69,5	21,6
Professions intermédiaires	12,3	24,7
Employés	4,5	26,2
Ouvriers	1,4	19,1
Non renseigné	1,7	0,5
Ensemble	**100**	**100**

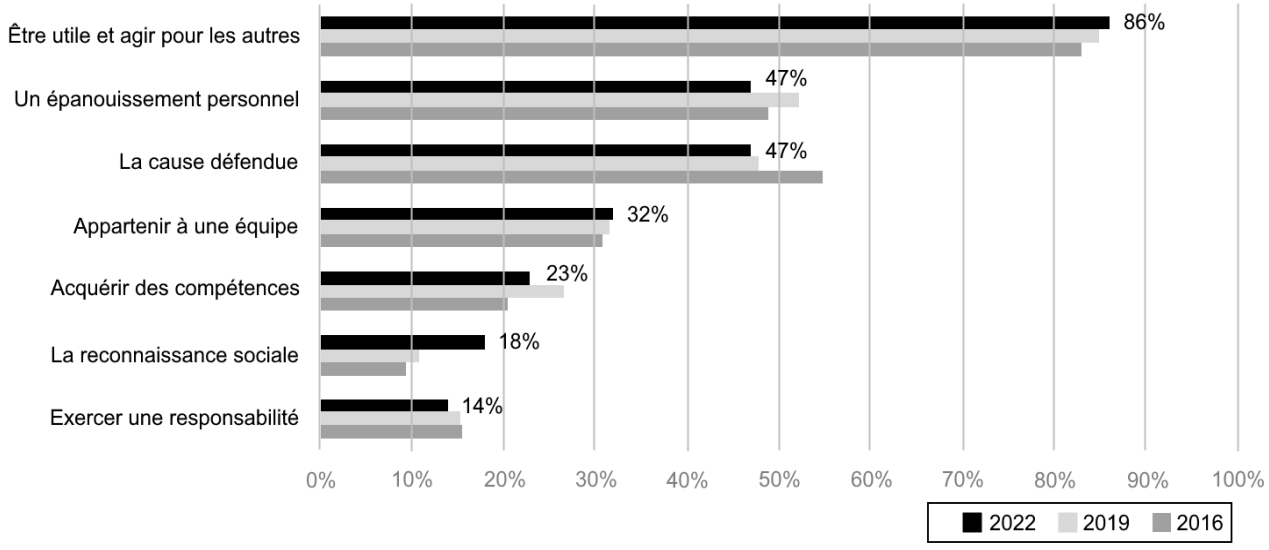
Note : les professionnels de la politique (conseillers des élus par exemple) sont comptés parmi les cadres supérieurs.

Source : d'après Observatoire des inégalités, 2023.

DOCUMENT 3

Les motivations des bénévoles

« Quelles sont les raisons de votre engagement bénévole aujourd'hui ? »
Plusieurs réponses possibles



Champ : échantillon national de 4 395 bénévoles actifs au sein d'une association.

Source : d'après Cécile BAZIN, Marie DUROS, Aziz BEN AYED, Patrick BONNEAU et Jacques MALET, « La France bénévole : évolutions et perspectives », Recherches et Solidarité, 2022.

DOCUMENT 4

Promis par l'exécutif à l'issue du grand débat national, le projet de loi « Engagement et proximité », présenté le 17 juillet 2019 en Conseil des ministres, a pour objectif d'améliorer les conditions d'exercice du mandat de maire et tenter de rétablir la confiance avec les élus locaux. Formation, protection juridique, pouvoir de police, intercommunalités… le texte répond à quelques-unes de leurs plus anciennes revendications et ouvre le délicat débat sur les indemnités des élus.

Les maires « veulent surtout des conditions d'exercice claires de leur mandat », souligne le ministre chargé des Collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, qui porte le projet. Le texte ayant été définitivement adopté mi-décembre par le Parlement, certaines mesures s'appliqueront dès le 1er janvier. […]

Selon une enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité et du Cevipof publiée en novembre 2019, un maire sur deux ne souhaite pas se représenter aux municipales de 2020. Plus d'un tiers invoquent le manque de moyens financiers pour assumer leur fonction et 14,8 % le manque de personnels. 36 % expliquent également avoir « de plus en plus de difficultés à satisfaire les demandes de leurs administrés ».

« Dans certaines communes, il n'y aura pas de candidat au poste de maire et nous aurons sans doute beaucoup de listes incomplètes, par manque de volontaires », s'alarmait Sébastien Lecornu. […]

Revalorisation des indemnités des élus. Les députés ont validé notamment un nouveau régime plus favorable pour les petites communes : le maire touchera une indemnité par défaut (environ 1 670 euros pour les communes de 1 000 à 3 500 habitants), qui pourra être rehaussée par un vote du conseil municipal, dans la limite d'une indemnité maximale (environ 2 000 euros). Les sénateurs avaient eux prévu un dispositif gradué automatique.

Les indemnités de fonction pourront se cumuler en partie avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Le texte prévoit la prise en charge des frais de garde des enfants lors des réunions obligatoires.

Source : d'après Valérie MAZUIR, « Une loi pour faciliter le mandat des maires », www.lesechos.fr, 19 décembre 2019.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

Présentez deux objectifs de la politique européenne de la concurrence.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Dépenses de recherche et développement et exportations en haute technologie[1] dans différents pays

	Dépenses en recherche et développement (en % du PIB) en 2021	Exportations de haute technologie (en % des exportations de biens manufacturés) en 2021
Allemagne	3,14	15
Belgique	3,43	21
Chine	2,43	30
Corée du Sud	4,93	36
États-Unis	3,46	20
France	2,22	22
Pologne	1,44	9

Source : d'après la banque mondiale, 2023.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez les dépenses en recherche et développement et les exportations en haute technologie de la Pologne et la Belgique. *(2 points)*
2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que le commerce international peut s'expliquer par des écarts de dotations technologiques. *(4 points)*

1 : Exportations en haute technologie : elles concernent des produits avec une haute intensité en recherche et développement (aérospatial, informatique, produits pharmaceutiques, instruments scientifiques et machinerie électrique).

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire *(10 points)*

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints.

DOCUMENT 1

Pour répondre à la demande, l'Inde restera probablement fortement dépendante du charbon pendant encore de nombreuses années, tout en continuant à accroître ses importations de pétrole. L'avenir de la planète dépend, à bien des égards, de la voie que choisira d'emprunter le pays, entre la poursuite de sa croissance économique et la nécessité de ralentir ses émissions.

L'Inde est le quatrième plus gros émetteur de gaz à effet de serre, derrière la Chine, les États-Unis et l'Union européenne. Le Premier ministre Narendra Modi s'est engagé à atteindre le zéro émission nette d'ici à 2070, soit vingt ans après l'échéance que se sont fixée les États-Unis et dix ans après celle de la Chine. L'Inde a également promis de réduire l'intensité de ses émissions – c'est-à-dire le volume d'émissions par unité de produit intérieur brut – avant la fin de la décennie à 45 % de moins qu'en 2005. Cependant, les émissions totales du pays devraient continuer à augmenter jusqu'en 2045 environ.

L'horizon lointain du zéro émission nette, de même que l'obstination à utiliser l'intensité des émissions plutôt que les émissions elles-mêmes pour mesurer les progrès ont déçu certains écologistes. Les autorités indiennes affirment cependant que le pays fait plus que sa part dans les limites d'une nation en développement. Jusqu'à il y a une quinzaine d'années, la position de l'Inde consistait à dire qu'il revenait aux nations industrialisées de résoudre le problème du changement climatique, parce qu'elles avaient rejeté du CO_2 dans l'atmosphère bien avant que l'empreinte carbone[1] de l'Inde se montre aussi importante.

Au milieu des années 2000, le problème du climat suscitant une inquiétude grandissante, l'Inde s'est montrée plus disposée à chercher des solutions. « Le sentiment de ne plus pouvoir se contenter de trouver un bouc émissaire grandissait », relate R.R. Rashmi, représentant de l'Inde dans les négociations sur le climat durant de nombreuses années et désormais membre de l'Institut de l'énergie et des ressources (TERI) de New Delhi. « Le problème est mondial ; tout le monde doit partager le fardeau. »

Pour l'Inde, les raisons de s'inquiéter sont nombreuses. L'élévation du niveau de la mer menace les 7 520 km du littoral indien et, de fait, des dizaines de millions de personnes. Ce printemps, une vague de chaleur prolongée a fait grimper les températures au-dessus de 45°C dans une grande partie du pays, flétrissant les cultures dans les champs. Les sécheresses sont de plus en plus intenses et les cyclones frappent les côtes de plus en plus violemment, inondant les zones urbaines.

Source : Yudhijit BHATTACHARJEE, « L'Inde réinvente sa stratégie énergétique - et le climat mondial pourrait en bénéficier », www.nationalgeographic.fr, 5 août 2022.

1 : L'empreinte carbone représente la quantité de gaz à effet de serre (GES) induite par la demande finale intérieure d'un pays que les biens ou services consommés soient produits sur le territoire national ou importés (INSEE).

DOCUMENT 2

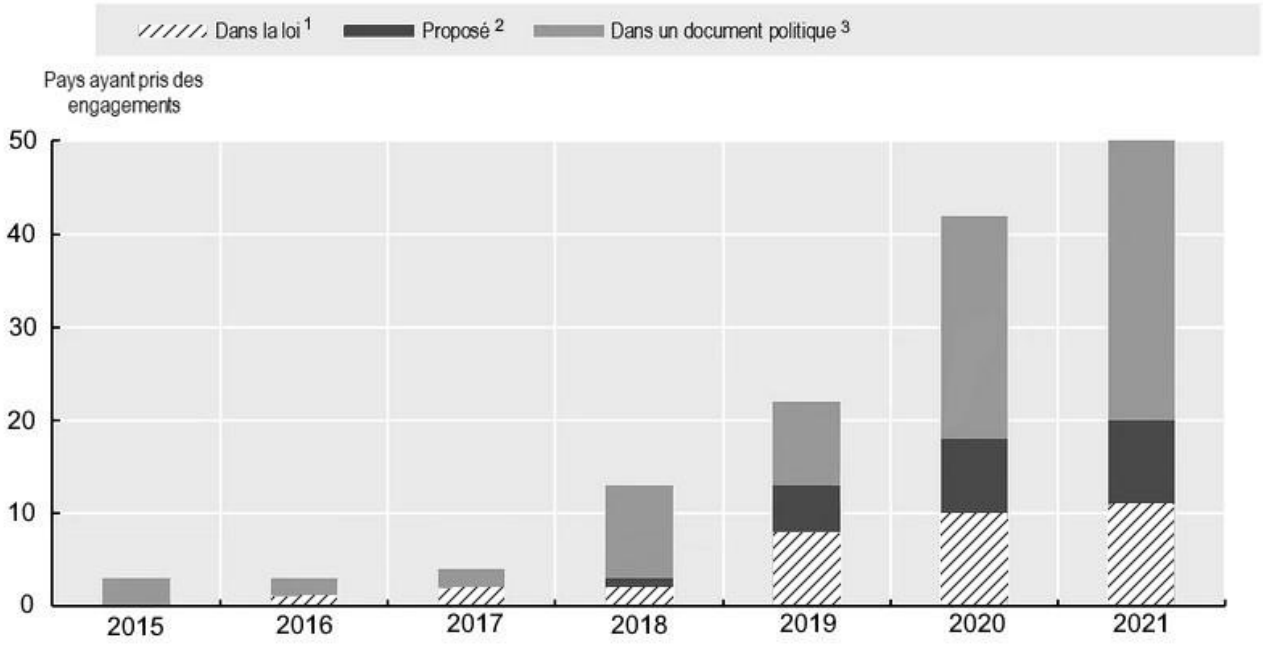
Classement des pays en fonction des émissions de dioxyde de carbone (CO_2) par habitant en 2020

Classement en fonction des émissions de CO_2 / habitant	Pays	Emissions de CO_2 / habitant en 2020 (en tonnes)	PIB / habitant ($ PPA internationaux courants)
1	Qatar	32	94 005
2	Bahreïn	22	50 683
3	Brunei	22	65 054
4	Koweït	22	46 383
5	Émirats arabes unis	20	71 459
6	Oman	16	34 952
7	Australie	15	53 066
8	Arabie saoudite	14	47 279
9	Canada	14	47 226
10	États-Unis	13	63 529
19	Japon	8	50 953
20	République populaire de Chine	8	17 210
26	Allemagne	7	56 483
54	Royaume-Uni	5	50 953
62	France	4	50 953
77	Argentine	3	20 788
83	Suède	3	56 141
87	Maldives	3	14 171
90	Guinée équatoriale	3	2 750
95	Tunisie	2	10 602
96	Arménie	2	14 106
100	Panama	2	28 097

Source : Banque Mondiale, 2023.

DOCUMENT 3

Nombre de promesses nationales pour atteindre le « zéro net »
(émissions nettes de CO_2 nulles)



1 : Dans la loi : un engagement net zéro a été approuvé par le parlement et est juridiquement contraignant.
2 : Proposé : un engagement net-zéro a été proposé au parlement pour être voté en tant que loi.
3 : Dans un document politique : un engagement net-zéro a été proposé mais n'a pas de statut juridiquement contraignant.

Source : d'après OCDE, 2021.